

Consignes de circulation

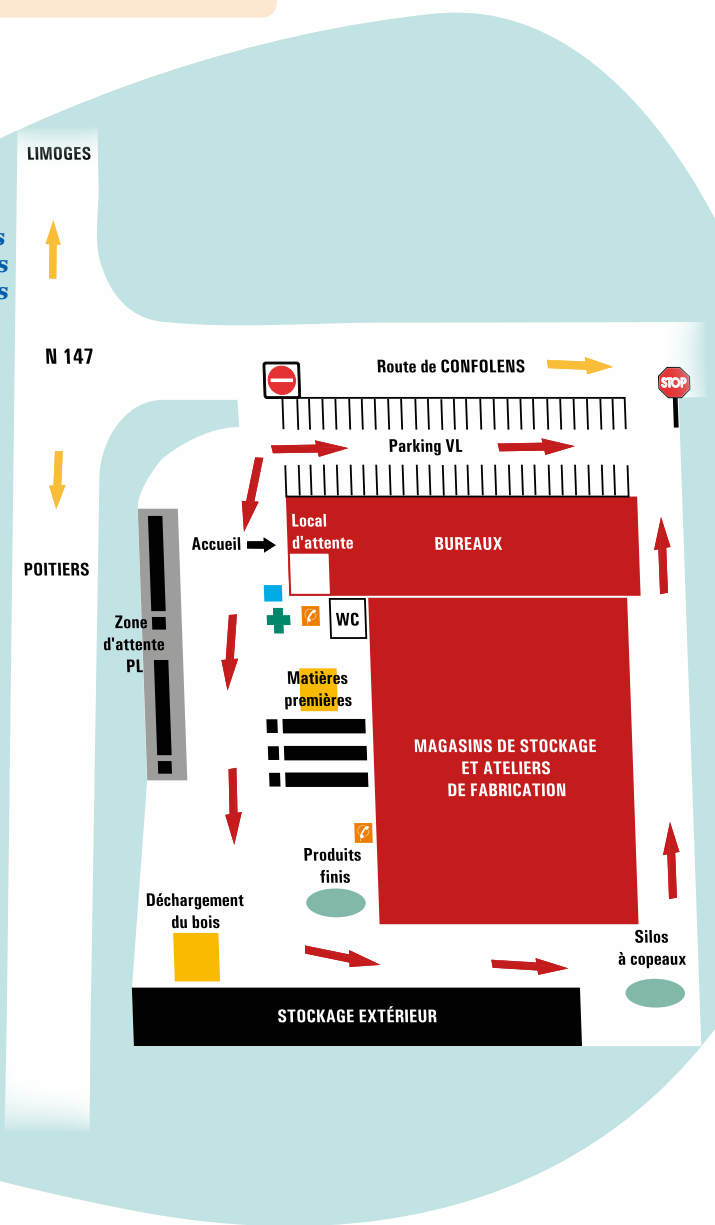


Stationnez dans la zone d'attente

Présentez-vous à l'accueil

Limitez votre vitesse à 20 km/h

Respectez la signalisation



Un bon plan de circulation = moins d'accidents

Carsat Centre Ouest - Assurance des Risques Professionnels

37, avenue du Président René Coty - 87048 LIMOGES CEDEX

Fax : 05 55 45 39 04 - Tél : 05 55 45 71 45

Courriel : cirp@carsat-centreouest.fr



RISQUES PROFESSIONNELS

Marche à suivre pour établir un plan de circulation dans une entreprise



Panneau indiquant l'accueil et les zones d'enlèvement et de réception des produits
PHOTO COLIBRI - 17800 PONS

a - Indiquer la situation de l'établissement

- Représenter les routes nationales, départementales, les chemins, les voies privées passant à proximité de l'entreprise. Situer l'entreprise par rapport à son voisinage en zone industrielle ou artisanale par exemple.

b - Délimiter le terrain et noter l'emplacement des bâtiments

- Indiquer les limites de la propriété. Préciser pour chaque bâtiment la nature de l'activité susceptible de permettre à une entreprise extérieure de se repérer.

c - Indiquer les accès à l'entreprise et l'accueil

- Mentionner tous les accès et surtout les zones d'attente des poids lourds et des véhicules légers.
- Indiquer les lieux de l'accueil des transporteurs et des livreurs petits colis.
- Le local d'attente sera de préférence couplé avec l'accueil, en mettant à disposition : toilettes, téléphone, distributeur de boissons, sandwiches.



Panneau indiquant la voie à suivre par les poids lourds
PHOTO SOLECO - 87200 S^t JUNIEN

d - Tracer les voies de circulation à l'intérieur de l'entreprise

- Indiquer les routes, voies, allées délimitées par des trottoirs, bordures.
- Pour faire ressortir les voies de circulation matérialisées ou non, il est conseillé de «griser» les bâtiments et colorier tous les espaces autres que les voies.
- Préciser le sens de circulation des voies.

e - Noter l'emplacement des aires de chargement et de déchargement

- Mentionner l'emplacement des quais du magasin de matières premières, des produits finis, zone de dépotage de produits, etc.
- Il faut indiquer l'emplacement de tous les lieux susceptibles de réaliser des opérations de chargement et de déchargement.
- Représenter les zones de bâchage/débâchage, le cas échéant.

f - Indiquer la signalétique

- Représenter les panneaux de signalisation.
- Indiquer les zones interdites aux conducteurs et l'emplacement de passage des lignes électriques aériennes.

Réalisation, impression
Carsat Centre Ouest
Édition / 2012



Panneau d'interdiction et panneau d'indication de l'entrée de l'établissement
PHOTO TRANSPORTS DE LAUMÉDIE / 87430 VERNEUIL/VIENNE



Panneau d'identification dans une entreprise
PHOTO TRANSPORTS DE LAUMÉDIE - 87430 VERNEUIL/VIENNE



Entrée d'une entreprise industrielle
PHOTO COLIBRI - 17800 PONS



Panneau indiquant l'entrée des poids lourds et le nom de l'entreprise
PHOTO TRANSPORTS DE LAUMÉDIE - 87430 VERNEUIL/VIENNE

4 catégories de panneaux de circulation



Véhicules de manutention



Interdit aux piétons



Passage obligatoire pour piétons



Sortie de secours